

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le onze décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de Membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 22.

Étaient présents : M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Sophie DRODOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Martine GOFFINET, Mme Isabelle PARENT, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, Mme Sandrine BRECK, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Brigitte KLEIN à Monsieur Michel GAUTRON, Madame Myriam HIBLOT à Monsieur Marc GUÉNIOT.

Absente excusée sans pouvoir : Madame Christelle CAHART.

Secrétaire élu : Monsieur Michel GAUTRON.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Après désignation du secrétaire de séance, le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Les membres du Conseil municipal acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence, concernant les modalités de concertation liées à la révision allégée du PLU pour l'implantation du magasin ALDI prévue sur les territoires des communes de Balan et Bazeilles.

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION N° 1 : PRESTATION DÉNEIGEMENT :

Monsieur le Maire propose, comme l'année précédente, de confier la prestation du déneigement de la commune nouvelle de Bazeilles à Monsieur MUSQUAR. Le tarif horaire inchangé est fixé à 80 €. Les crédits sont prévus au budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2 : CONVENTION FINANCIERE AVEC ALDI :

Dans le cadre de la réalisation de la révision allégée adoptée lors de la séance du 23 octobre 2020 pour permettre une modification du règlement du PLU, une convention a été réalisée avec l'enseigne ALDI, pour fixer les modalités de remboursement des frais relatifs à la réalisation de cette mission. (6.000 € HT soit 7.200 € TTC).

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 3 : AVIS SUR LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR L'ENQUETE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRASMUCK, adjoint chargé de l'urbanisme qui présente les conclusions du commissaire enquêteur relatives à l'enquête publique réalisée du 29 octobre 2020 au 30 novembre 2020, dans le cadre de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Bazeilles, pour la création d'une unité de méthanisation agricole.

Monsieur GRASMUCK rappelle les conditions de déroulement de l'enquête publique et en particulier les difficultés rencontrées en raison de la crise sanitaire. Enfin, il présente les conclusions du commissaire enquêteur comme suit :

« La déclaration de projet :

- n'apporte pas de nuisance à l'environnement,
- prend en compte les objectifs de développement de la commune,
- traduit la volonté de développement durable des différentes collectivités,
- contribue à l'atteinte des objectifs visant à la réduction des gaz à effet de serre et à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles,
- répond aux attentes de la SAS Turenne Méthanisation dans son souhait de diversification et de développement durable, présente un intérêt général indéniable et nécessite la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Bazeilles. »

Adopté à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Olivier LEPAGE, qui est porteur du projet de méthanisation, et qui ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N°4 : DÉCISION SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU :

Monsieur GRASMUCK précise que la mise en compatibilité du PLU a pour objectif d'adapter le contenu de ce document afin de permettre, sur son périmètre d'application, la réalisation d'un projet public ou privé présentant un caractère d'utilité publique ou d'intérêt général ayant fait

l'objet d'une déclaration de projet ou d'une déclaration d'utilité publique. Cette procédure de mise en compatibilité du PLU ne concerne que le Plan local d'urbanisme de la commune de Bazeilles, qui est actuellement en révision générale et dont l'état d'avancement ne permet pas de répondre au calendrier prévisionnel de la SAS Turenne Méthanisation, porteuse du projet. Le dossier de déclaration de projet intègre également une évaluation environnementale car un site Natura 2000 est présent sur une partie de la commune de Villers Cernay.

La mise en compatibilité prévoit les modifications suivantes :

- Modification partielle du document graphique du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Modification partielle des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Modification partielle du document graphique n°4 C1,
- Modification partielle du règlement de la zone agricole visant particulièrement à l'implantation d'une unité de méthanisation.

Adopté à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Olivier LEPAGE, qui est porteur du projet de méthanisation, et qui ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N°5 : ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL AU CLOS DES POMMERUES :

Monsieur GRASMUCK adjoint chargé de l'urbanisme présente aux membres du conseil municipal les modalités de cession du chemin rural au clos des Pommerues dans le cadre de la création de l'unité de méthanisation.

La cession est réalisée au prix de 0,71 €uro le mètre carré, pour une surface de 812 mètres carré, et correspond au prix d'achat auprès du Département des Ardennes lors de l'acquisition de cette zone en 2018.

Adopté à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Olivier LEPAGE, qui est porteur du projet de méthanisation, et qui ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION N°6 : ARRÊTÉ DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES :

Les articles L 571-10 et R.571-32 à R.571-43 du code de l'environnement prévoient le classement par arrêté préfectoral des infrastructures de transports terrestres en fonction de leur niveau sonore. Après transmission des projets d'arrêtés préfectoraux pour les voies concernées sur le territoire de la commune, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ces projets d'arrêtés préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 7 : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à recourir à un cabinet spécialisé pour réaliser une étude d'aménagement du territoire intégrant les projets prévus au début du mandat dans un ensemble cohérent.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 8 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA LISA :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la LISA (Ligue dans l'intérêt de la Société et des Animaux) pour le suivi de la prise en charge des animaux qui sont régulièrement récupérés sur le territoire de la commune nouvelle de Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 9 : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE POSTES A VILLERS CERNAY :

Monsieur le Maire délégué de Villers Cernay propose aux membres du conseil municipal de modifier les durées hebdomadaires des agents employés à Villers Cernay comme suit :

- Poste d'adjoint technique : modification de sa durée hebdomadaire de 6h à 14h,
- Poste d'adjoint administratif principal : modification de sa durée hebdomadaire de 16 h à 18 h,

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 10 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2020 :

Monsieur GUÉNIOT, Maire délégué de BAZEILLES, présente les ajustements prévus dans la décision modificative n°2/2020, comme suit :

- l'inscription d'une nouvelle recette relative à la vente par la commune des terrains pour la création de l'unité de méthanisation :

024 : Produits des cessions d'immobilisations : + 30.708,00 €,

2151 : Réseaux de voirie : + 30.708,00 €

- **des ajustements en dépenses de fonctionnement :**

022 : Dépenses imprévues : -30.000,00 €,

6262 : Frais de télécommunications : +4.000,00 €,

60612 : Energie - Electricité : +8.000,00 €

61521 : Terrains : +5.000,00 €

615221 : Entretien de bâtiments : +3.000,00 €

6283 : Frais de nettoyage des locaux : +10.000,00 €

En conclusion, le montant des crédits cumulés 2020 est le suivant :

- **SECTION FONCTIONNEMENT : 3.310.000,00 €**
 - **SECTION INVESTISSEMENT : 4.297.358,00 €**
- Soit un montant global du Budget 2020 de 7.607.358,00 €**

Remerciements : Association VMEH (Visiteurs de Malades en Etablissements Hospitaliers) pour la subvention versée.

Informations diverses :

- Courrier du Département des Ardennes qui accuse réception de la demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire,
 - Courrier de FREE Mobile pour le passage à la 5G,
 - Informations de Madame Isabelle PARENT concernant la dernière réunion de la commission Environnement :
 - ☛ agrandissement de l'espace réservé au colombarium,
 - ☛ dispersion des cendres à revoir car cela n'est plus réalisé dans les normes, projet d'implantation d'une stèle pour mentionner l'identité des personnes dont les cendres ont été dispersées,
 - ☛ nécessité de trouver un emplacement pour regrouper l'ensemble des exhumations,
- Autres remarques : nettoyage d'une tombe, rénovation de la chapelle, prévoir l'installation de conteneurs pour effectuer le tri, étude à réaliser pour le devenir des arbres de vie, réflexion à engager sur l'agrandissement du cimetière,
- Question de Madame CHATELAIN sur le suivi du devis signé auprès de Monsieur CHARLET relatif à réalisation du pôle intergénérationnel,

- **Monsieur le Maire informe les élus du possible coût supplémentaire dans le cadre du projet de réalisation du chemin piétonnier.**

La séance est levée à 22h20.

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.